



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P223 Éviter tout contact avec l'eau.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Intervention:

P335 Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une poudre chimique ou du sable sec pour l'extinction.

### 2.3 Autres dangers

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB

Surveiller l'alcalinité du produit.

Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance : calcium acetylide

No.-Index : 006-004-00-9



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:  
30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)
carbure de calcium	75-20-7 200-848-3	76 - 82
oxyde de calcium	1305-78-8 215-138-9	14 - 18

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de symptômes provoqués par un contact avec les yeux ou la peau, par une inhalation ou une ingestion, consulter un médecin.  
Oter immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse sèche.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.  
Retirer les lentilles de contact si cela est facilement possible.  
Soins complémentaires à effectuer immédiatement dans une clinique ophtalmologique ou chez un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.  
Boire 1 ou 2 verres d'eau.  
Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Nausée  
Vomissements  
Irritation des yeux et des muqueuses
- Risques : En contact avec des solutions aqueuses, le produit se décompose en formant des gaz inflammables et de l'hydroxide fortement alcalin.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Ne PAS faire vomir.  
Lors de grandes quantités, lavage d'estomac sous protection aspiratoire.  
En cas d'irritations de la peau, appliquer des préparations corticoïdes en usage externe.





## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

tion sans danger

Eviter toute formation de poussière.  
Eviter le dépôt de poussières.  
A protéger de l'air humide et de l'eau.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Indications pour la protection  
contre l'incendie et l'explosion

: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables. A protéger de l'air humide et de l'eau. Tenir à l'écart de sources d'inflammation tels que les étincelles, les flammes, les feux à découvert. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Utiliser des outils anti-étincelles.

Mesures d'hygiène

: Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Eviter absolument un contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné et le déposer dans un lieu sûr. Avant réutilisation, enlever la poussière à sec, puis laver. Entreposer séparément les vêtements de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Lavez-vous les mains et/ou le visage avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les  
aires de stockage et les con-  
teneurs

: Conserver au sec. Craint l'humidité. recommandé: surmonter d'un gaz inerte sec.

Précautions pour le stockage  
en commun

: Incompatible avec des acides et des bases.  
Incompatible avec des agents oxydants.  
Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.

Matériel d'emballage

: Matière appropriée: Acier doux, Aluminium  
Matière non-appropriée: Cuivre

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Nous n'avons actuellement pas connaissance d'applications finales spécifiques qui dépassent le cadre des indications fournies au point 1.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
oxyde de calcium	1305-78-8	VME	2 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		TWA (Fraction	1 mg/m <sup>3</sup>	2017/164/EU



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

		alvéolaire)		
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL (Fraction alvéolaire)	4 mg/m3	2017/164/EU

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
carbure de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	4 mg/m3
oxyde de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
Remarques:	Durée d'exposition: 8 h			
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
Remarques:	Durée d'exposition: 8 h			

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
carbure de calcium	Eau douce	0,00462 mg/l
	Sédiment d'eau douce	
Remarques:	Une exposition n'est pas à attendre.	
	Eau de mer	0,000462 mg/l
	Sédiment marin	
	Une exposition n'est pas à attendre.	
	Station de traitement des eaux usées	
	Une exposition n'est pas à attendre.	
	Sol	
	Une exposition n'est pas à attendre.	
oxyde de calcium	Eau douce	0,49 mg/l
	Sédiment d'eau douce	
Remarques:	donnée non disponible	
	station d'épuration (STP)	3 mg/l
	Sol	1080 mg/kg poids sec (p.s.)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Contrôle de l'exposition environnementale: voir scénario d'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile, Recommandation: Camatril 730  
 Délai de rupture : 480 min  
 Épaisseur du gant : 0,4 mm  
 Directive : DIN EN 374  
 Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Matériel : Chloroprène, Recommandation: Camapren 722



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR                      spécification: 132885                      Date de la première version publiée: 30.08.2010  
Date de révision: 25.03.2020                      N° du matériau: 140001596                      Date d'impression: 10.09.2021

Délai de rupture                      : 480 min  
Épaisseur du gant                      : 0,6 mm  
Directive                                  : DIN EN 374  
Fabricant                                 : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Remarques                                : Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résis-  
tant à la chaleur.

Protection de la peau et du corps    : Vêtements de protection  
Si un contact intensif avec la substance dangereuse ne peut  
pas être exclu, (selon le danger), choisir des mesures de  
protection supplémentaires, p. ex. tenue de protection.  
DuPont™ Tyvek® Classic Xpert (white)

Protection respiratoire                : En présence de poussière, utiliser une protection adéquate  
des voies respiratoires.  
Masque de protection contre les poussières selon EN 149  
FFP2

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect                                      : poudre ou solide sous différentes formes  
Couleur                                     : gris foncé ou brun foncé  
Odeur                                        : de l'ail  
pH                                            : 12,48 (20 °C)  
(solution à 1 %)  
Point/intervalle de fusion              : 2300 °C substance pure  
Point d'éclair                              : Non applicable  
Inflammabilité (solide, gaz)            : libère des gaz très inflammables au contact de l'eau  
Limite d'explosivité, supé-              : env. 99,9 % (v)  
rieure / Limite d'inflammabilité        Acétylène  
supérieure  
Limite d'explosivité, inférieure        : 2,3 % (v)  
/ Limite d'inflammabilité infé-        Acétylène  
rieure  
Densité                                      : 2,22 g/cm<sup>3</sup>  
Masse volumique apparente            : 800 - 900 kg/m<sup>3</sup>  
Solubilité(s)  
Hydrosolubilité                          : décomposition par hydrolyse



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### 9.2 Autres informations

donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Voir la section 10.3.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Sous l'effet de humidité et eau:  
Formation de acétylène (risque d'incendie et d'explosion).

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : de l'air humide et de l'eau  
Acides  
Bases  
méthanol  
chlorure d'hydrogène (HCl)  
Oxydants  
Cuivre  
argent  
Sels de métaux lourds

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'hydrolyse:  
hydrogène  
Acétylène  
hydroxyde de calcium  
Traces de phosphine.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

#### Composants:

#### carbure de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Les analyses des toxicités orale et dermique aiguës n'ont pas été effectuées en raison du pH.  
Résultat d'investigation propre.  
IUCLID





## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: IUCLID

### **oxyde de calcium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): > 2000 mg/kg  
Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: IUCLID

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: donnée non disponible  
IUCLID

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2500 mg/kg  
Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: IUCLID

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Evaluation : Provoque une irritation cutanée.

#### **Composants:**

##### **carbure de calcium:**

Evaluation : Irritant pour la peau.  
Remarques : IUCLID

##### **oxyde de calcium:**

Evaluation : Irritant pour la peau.  
Remarques : IUCLID

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Evaluation : Provoque des lésions oculaires graves.

#### **Composants:**

##### **carbure de calcium:**

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode : Ligne directrice 405 de l'OCDE  
Remarques : IUCLID

##### **oxyde de calcium:**

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Remarques : IUCLID



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Composants:

##### **carbure de calcium:**

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques : IUCLID

##### **oxyde de calcium:**

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques : IUCLID

### Mutagenicité sur les cellules germinales

#### Composants:

##### **carbure de calcium:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: IUCLID

##### **oxyde de calcium:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.  
Remarques: IUCLID

### Cancérogénicité

#### Composants:

##### **carbure de calcium:**

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: IUCLID

##### **oxyde de calcium:**

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: IUCLID

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

##### **carbure de calcium:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: IUCLID



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### oxyde de calcium:

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
- Evaluation  
Remarques: IUCLID

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

#### Composants:

##### carbure de calcium:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.  
Remarques : IUCLID

##### oxyde de calcium:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.  
Remarques : IUCLID

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Composants:

##### carbure de calcium:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques : IUCLID

##### oxyde de calcium:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques : IUCLID

### Toxicité par aspiration

#### Composants:

##### carbure de calcium:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques : IUCLID



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### oxyde de calcium:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques : IUCLID

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : D'autres données toxicologiques n'existent pas.

#### Composants:

##### carbure de calcium:

Remarques : Sous des conditions physiologiques hydrolyse complète. Les données toxicologiques se réfèrent à l'hydroxyde de calcium. En raison de la réactivité importante, aucun examen toxicologique ne peut être réalisé.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### carbure de calcium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss): > 50 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OECD 203  
Remarques: Résultat d'investigation propre.

NOEC (Oncorhynchus mykiss): 50 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OECD 203  
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4,62 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OECD 202 partie 1  
Remarques: Résultat d'investigation propre.

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,22 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OECD 202 partie 1  
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Scenedesmus spec.): 46,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OECD 201  
Remarques: Résultat d'investigation propre.

NOEC (Scenedesmus spec.): 5,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:  
30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

Méthode: OECD 201

Remarques: Résultat d'investigation propre.

### oxyde de calcium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 1070 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: CL50  
Remarques: IUCLID

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### carbure de calcium:

Biodégradabilité : Résultat: facilement biodégradable  
Remarques: IUCLID

#### oxyde de calcium:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.  
Bibliographie, IUCLID

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

## 12.6 Autres effets néfastes

### Produit:

Cheminement et devenir dans l'environnement : Dans certains environnements, hydrolyse, Réduction rapides ou décomposition.

Information écologique supplémentaire : Le produit peut nuire aux organismes aquatiques par modification du pH.  
D'autres données écotoxicologiques n'existent pas.

### Composants:

#### carbure de calcium:

Cheminement et devenir dans l'environnement : Dans certains environnements, hydrolyse, Réduction rapides ou décomposition.



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Doit être dirigé vers une installation d'évacuation appropriée sous respect des prescriptions relatives aux déchets. Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Emballages contaminés	: Les emballages qui ne peuvent pas être réutilisés après un nettoyage adéquat, doivent être recyclés ou éliminés conformément aux réglementations fédérales, nationales ou locales en vigueur. Retourner les conteneurs consignés au fournisseur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR	: UN 1402
RID	: UN 1402
IMDG	: UN 1402
IATA (Cargo)	: UN 1402
IATA_P (Passager)	: UN 1402 N'est pas autorisé au transport

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: CARBURE DE CALCIUM
RID	: CARBURE DE CALCIUM
IMDG	: CALCIUM CARBIDE
IATA (Cargo)	: Calcium carbide
IATA_P (Passager)	: CALCIUM CARBIDE N'est pas autorisé au transport

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 4.3
RID	: 4.3
IMDG	: 4.3
IATA (Cargo)	: 4.3
IATA_P (Passager)	: N'est pas autorisé au transport





## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Keep dry: vigorous reaction with water

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une appréciation de la sécurité de la substance a été effectuée pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour autres abréviations

2017/164/EU	: Directive (UE) 2017/164 de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2017/164/EU / STEL	: Valeur limite à courte terme
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organi-





## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:  
30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

sation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

## Annexe: Scénarios d'exposition

### Table des Matières

Numéro	Titre
ES 1	Travailleur (industriel) - Formulation et reconditionnement
ES 2	Travailleur (industriel) - Utilisation de produit intermédiaire
ES 3	Ouvrier (industriel) - Métallurgie
ES 4	Ouvrier (professionnel) - lampe carbure
ES 5	Ouvrier (professionnel) - soudure au carbure
ES 6	Ouvrier (professionnel) - analyseur d'humidité



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### ES 1: Travailleur (industriel) - Formulation et reconditionnement

#### 1.1. Section titre

<b>Titre succinct structuré</b>	: Travailleur (industriel) - Formulation et reconditionnement
---------------------------------	---------------------------------------------------------------

#### Environnement

<b>CS 1</b>	<b>Travailleur (industriel) - Formulation et reconditionnement</b>	<b>ERC2</b>
-------------	--------------------------------------------------------------------	-------------

#### Travailleur

<b>CS 2</b>	<b>Travailleur (industriel) - Formulation et reconditionnement</b>	<b>PROC5</b>
-------------	--------------------------------------------------------------------	--------------

<b>CS 3</b>	<b>Travailleur (industriel) - Formulation et reconditionnement</b>	<b>PROC8b</b>
-------------	--------------------------------------------------------------------	---------------

#### 1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation de préparations (ERC2)

#### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Quantité annuelle par site	: 120000000 kg
	100 %

Quantité journalière par site	: 400000 kg
-------------------------------	-------------

#### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Filtration de l'air – rétention de particules

Air - efficacité minimale de 99,9 %

Eau - efficacité minimale de 100 %

#### Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de SEEU	: Station d'épuration STP municipale
--------------	--------------------------------------

Traitement des boues de SEEU	: Épandage de la boue de décantation sur les sols
------------------------------	---------------------------------------------------

Effluent de SEEU	: 2000 m <sup>3</sup> /d
------------------	--------------------------

efficacité (station de traitement des	: 100 %
---------------------------------------	---------

eaux usées)

#### Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets	: Voir point 13 de la fiche de données de sécurité.
------------------------	-----------------------------------------------------



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : contact@mon-droguiste.com  
Web : www.mon-droguiste.com

## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:

140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### 1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: solide Empoussièremet: Fort
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Durée de l'activité < 15 min
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 90 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur.
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation par heure	: 3
<b>Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas</b>	
Système étendu de gestion de la protection du travail	

### 1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation de préparations (ERC2)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	< 0,0000001 mg/l (EUSES)	< 0,01
Eau de mer	< 0,0000001 mg/l (EUSES)	< 0,01



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

Sédiment d'eau douce	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Sédiment marin	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Station d'épuration des eaux usées	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Sol agricole	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Homme via environnement - Oral	(Autre prise en compte (outil non standard))	

### 1.3.2. Exposition des travailleurs : Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	Local	Long-terme	0,25 mg/m <sup>3</sup> (ART v1.0)	0,125
par inhalation	Local	Court-terme	0,53 mg/m <sup>3</sup> (ART v1.0)	0,132
cutanée	Local	Long-terme	(Approche qualitative)	
cutanée	Local	Court-terme	(Approche qualitative)	

### 1.3.3. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	Local	Long-terme	0,012 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
par inhalation	Local	Court-terme	0,5 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,125
cutanée	Local	Long-terme	(Approche qualitative)	
cutanée	Local	Court-terme	(Approche qualitative)	



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### 1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

In addition to the displayed PROC all PROC could be regarded as safe uses that could be deduced from "PROC Inclusion Hierarchy" (CEF

En cas de besoin, une augmentation des tonnages d'utilisation peut être atteinte en adaptant les conditions d'utilisation aux conditions locales (Scaling).

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Si l'étalonnage (scaling) révèle une situation d'utilisation non sûre (à savoir RCR supérieurs à 1), des MGR supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique propre au site sont requises.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR                      spécification: 132885                      Date de la première version publiée:  
Date de révision: 25.03.2020                      N° du matériau:                      30.08.2010  
140001596                      Date d'impression: 10.09.2021

### ES 2: Travailleur (industriel) - Utilisation de produit intermédiaire

#### 2.1. Section titre

<b>Titre succinct structuré</b>	: Travailleur (industriel) - Utilisation de produit intermédiaire
---------------------------------	-------------------------------------------------------------------

Environnement		
<b>CS 1</b>	<b>Travailleur (industriel) - Utilisation de produit intermédiaire</b>	ERC6a
Travailleur		
<b>CS 2</b>	<b>Travailleur (industriel) - Utilisation de produit intermédiaire</b>	PROC2
<b>CS 3</b>	<b>Travailleur (industriel) - Utilisation de produit intermédiaire</b>	PROC8b

#### 2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) (ERC6a)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité annuelle par site	: 100000000 kg 100 %
Quantité journalière par site	: 333300 kg
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Filtration de l'air – rétention de particules Air - efficacité minimale de 99,9 % Eau - efficacité minimale de 100 %	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station d'épuration STP municipale
Traitement des boues de SEEU	: Épandage de la boue de décantation sur les sols
Effluent de SEEU	: 2000 m <sup>3</sup> /d
efficacité (station de traitement des eaux usées)	: 100 %
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Voir point 13 de la fiche de données de sécurité.





## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface réceptives : 18000 m<sup>3</sup>/d

### 2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

#### Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %

Forme physique du produit : solide  
Empoussièrem: Fort

#### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Durée de l'activité < 8 h

#### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.  
Cutané - efficacité minimale de 90 %

Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.

#### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur.

Température : Couvre l'utilisation à température ambiante.

Vitesse de ventilation par heure : 10

#### Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas

Système étendu de gestion de la protection du travail

### 2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

#### Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %

Forme physique du produit : solide  
Empoussièrem: Fort





## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

Sol agricole	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Homme via environnement - Oral	(Autre prise en compte (outil non standard))	

### 2.3.2. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	Local	Long-terme	0,3 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,15
par inhalation	Local	Court-terme	1,2 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,3
cutanée	Local	Long-terme	(Approche qualitative)	
cutanée	Local	Court-terme	(Approche qualitative)	

### 2.3.3. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	Local	Long-terme	0,012 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
par inhalation	Local	Court-terme	0,5 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,125
cutanée	Local	Long-terme	(Approche qualitative)	
cutanée	Local	Court-terme	(Approche qualitative)	

## 2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

In addition to the displayed PROC all PROC could be regarded as safe uses that could be deduced from "PROC Inclusion Hierarchy" (CEF)



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

En cas de besoin, une augmentation des tonnages d'utilisation peut être atteinte en adaptant les conditions d'utilisation aux conditions locales (Scaling).

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Si l'étalonnage (scaling) révèle une situation d'utilisation non sûre (à savoir RCR supérieurs à 1), des MGR supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique propre au site sont requises.



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### ES 3: Ouvrier (industriel) - Métallurgie

#### 3.1. Section titre

<b>Titre succinct structuré</b>	: Ouvrier (industriel) - Métallurgie
---------------------------------	--------------------------------------

#### Environnement

<b>CS 1</b>	<b>Ouvrier (industriel) - Métallurgie</b>	ERC6b
-------------	-------------------------------------------	-------

#### Travailleur

<b>CS 2</b>	<b>Ouvrier (industriel) - Métallurgie</b>	PROC2
-------------	-------------------------------------------	-------

<b>CS 3</b>	<b>Ouvrier (industriel) - Métallurgie</b>	PROC22
-------------	-------------------------------------------	--------

#### 3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs (ERC6b)

#### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Quantité annuelle par site	: 2000000 kg 100 %
----------------------------	-----------------------

Quantité journalière par site	: 66670 kg
-------------------------------	------------

#### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Filtration de l'air – rétention de particules

Air - efficacité minimale de 99,9 %

Eau - efficacité minimale de 100 %

#### Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de SEEU	: Station d'épuration STP municipale
--------------	--------------------------------------

Traitement des boues de SEEU	: Épandage de la boue de décantation sur les sols
------------------------------	---------------------------------------------------

Effluent de SEEU	: 2000 m <sup>3</sup> /d
------------------	--------------------------

efficacité (station de traitement des eaux usées)	: 100 %
---------------------------------------------------	---------

#### Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets	: Voir point 13 de la fiche de données de sécurité.
------------------------	-----------------------------------------------------





## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Durée de l'activité < 8 h

### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.  
Cutané - efficacité minimale de 90 %

Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur.

Température : Couvre l'utilisation à des températures inférieures au point de fusion.

Vitesse de ventilation par heure : 10

### Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas

Système étendu de gestion de la protection du travail

## 3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

### 3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs (ERC6b)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	< 0,0000001 mg/l (EUSES)	< 0,01
Eau de mer	< 0,0000001 mg/l (EUSES)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Sédiment marin	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Station d'épuration des eaux usées	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Sol agricole	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Homme via environnement - Oral	(Autre prise en compte (outil non standard))	



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### 3.3.2. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	Local	Long-terme	0,3 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,15
par inhalation	Local	Court-terme	1,2 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,3
cutanée	Local	Long-terme	(Approche qualitative)	
cutanée	Local	Court-terme	(Approche qualitative)	

### 3.3.3. Exposition des travailleurs : Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/ métaux) à haute température; dans un cadre industriel (PROC22)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	Local	Long-terme	0,6 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,3
par inhalation	Local	Court-terme	2,4 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,6
cutanée	Local	Long-terme	(Approche qualitative)	
cutanée	Local	Court-terme	(Approche qualitative)	

### 3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

In addition to the displayed PROC all PROC could be regarded as safe uses that could be deduced from "PROC Inclusion Hierarchy" (CEF)

En cas de besoin, une augmentation des tonnages d'utilisation peut être atteinte en adaptant les conditions d'utilisation aux conditions locales (Scaling).

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Si l'étalonnage (scaling) révèle une situation d'utilisation non sûre (à savoir RCR supérieurs à 1), des MGR supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique propre au site sont requises.





## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### ES 4: Ouvrier (professionnel) - lampe carbure

#### 4.1. Section titre

<b>Titre succinct structuré</b>	: Ouvrier (professionnel) - lampe carbure
---------------------------------	-------------------------------------------

#### Environnement

<b>CS 1</b>	<b>Ouvrier (professionnel) - lampe carbure</b>	<b>ERC8e</b>
-------------	------------------------------------------------	--------------

#### Travailleur

<b>CS 2</b>	<b>Ouvrier (professionnel) - lampe carbure</b>	<b>PROC15</b>
-------------	------------------------------------------------	---------------

#### 4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC8e)

#### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Quantité journalière par site	: 0,15 kg 10 %
-------------------------------	-------------------

#### Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de SEEU	: Station d'épuration STP municipale
Traitement des boues de SEEU	: Épandage de la boue de décantation sur les sols
Effluent de SEEU	: 2000 m <sup>3</sup> /d
efficacité (station de traitement des eaux usées)	: 96,51 %

#### Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets	: Voir point 13 de la fiche de données de sécurité.
------------------------	-----------------------------------------------------

#### Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface réceptrices	: 18000 m <sup>3</sup> /d
---------------------------------------	---------------------------



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR      spécification: 132885      Date de la première version publiée: 30.08.2010  
Date de révision: 25.03.2020      N° du matériau: 140001596      Date d'impression: 10.09.2021

### 4.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: solide Empoussièrément: Faible
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée de l'activité < 15 min
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 90 %	
Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur.
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation par heure	: 3
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Système simple de gestion de la protection du travail	

### 4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 4.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC8e)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,0000052 mg/l (EUSES)	< 0,01
Eau de mer	< 0,0000005 mg/l (EUSES)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Sédiment marin	(Autre prise en compte (outil non standard))	



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

Station d'épuration des eaux usées	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Sol agricole	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Homme via environnement - Oral	(Autre prise en compte (outil non standard))	

### 4.3.2. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	Local	Long-terme	0,01 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
par inhalation	Local	Court-terme	0,4 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,1
cutanée	Local	Long-terme	(Approche qualitative)	
cutanée	Local	Court-terme	(Approche qualitative)	

### 4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

In addition to the displayed PROC all PROC could be regarded as safe uses that could be deduced from "PROC Inclusion Hierarchy" (CEF)

En cas de besoin, une augmentation des tonnages d'utilisation peut être atteinte en adaptant les conditions d'utilisation aux conditions locales (Scaling).

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Si l'étalonnage (scaling) révèle une situation d'utilisation non sûre (à savoir RCR supérieurs à 1), des MGR supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique propre au site sont requises.



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### ES 5: Ouvrier (professionnel) - soudure au carbure

#### 5.1. Section titre

<b>Titre succinct structuré</b>	: Ouvrier (professionnel) - soudure au carbure
---------------------------------	------------------------------------------------

#### Environnement

<b>CS 1</b>	<b>Ouvrier (professionnel) - soudure au carbure</b>	<b>ERC8e</b>
-------------	-----------------------------------------------------	--------------

#### Travailleur

<b>CS 2</b>	<b>Ouvrier (professionnel) - soudure au carbure</b>	<b>PROC3</b>
-------------	-----------------------------------------------------	--------------

#### 5.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 5.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC8e)

#### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Quantité journalière par site	: 0,5 kg 10 %
-------------------------------	------------------

#### Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de SEEU	: Station d'épuration STP municipale
Traitement des boues de SEEU	: Épandage de la boue de décantation sur les sols
Effluent de SEEU	: 2000 m <sup>3</sup> /d
efficacité (station de traitement des eaux usées)	: 96,51 %

#### Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets	: Voir point 13 de la fiche de données de sécurité.
------------------------	-----------------------------------------------------

#### Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface réceptrices	: 18000 m <sup>3</sup> /d
---------------------------------------	---------------------------



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR                      spécification: 132885                      Date de la première version publiée: 30.08.2010  
Date de révision: 25.03.2020                      N° du matériau: 140001596                      Date d'impression: 10.09.2021

### 5.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: solide Empoussièrement: Faible
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée de l'activité < 15 min
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 90 %	
Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur.
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation par heure	: 3
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Système simple de gestion de la protection du travail	

### 5.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 5.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC8e)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,0000175 mg/l (EUSES)	< 0,01
Eau de mer	0,0000017 mg/l (EUSES)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Sédiment marin	(Autre prise en compte (outil non standard))	



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

Station d'épuration des eaux usées	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Sol agricole	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Homme via environnement - Oral	(Autre prise en compte (outil non standard))	

### 5.3.2. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	Local	Long-terme	0,01 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
par inhalation	Local	Court-terme	0,4 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,1
cutanée	Local	Long-terme	(Approche qualitative)	
cutanée	Local	Court-terme	(Approche qualitative)	

### 5.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

In addition to the displayed PROC all PROC could be regarded as safe uses that could be deduced from "PROC Inclusion Hierarchy" (CEF)

En cas de besoin, une augmentation des tonnages d'utilisation peut être atteinte en adaptant les conditions d'utilisation aux conditions locales (Scaling).

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Si l'étalonnage (scaling) révèle une situation d'utilisation non sûre (à savoir RCR supérieurs à 1), des MGR supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique propre au site sont requises.



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### ES 6: Ouvrier (professionnel) - analyseur d'humidité

#### 6.1. Section titre

<b>Titre succinct structuré</b>	: Ouvrier (professionnel) - analyseur d'humidité
---------------------------------	--------------------------------------------------

#### Environnement

<b>CS 1</b>	<b>Ouvrier (professionnel) - analyseur d'humidité</b>	<b>ERC9b</b>
-------------	-------------------------------------------------------	--------------

#### Travailleur

<b>CS 2</b>	<b>Ouvrier (professionnel) - analyseur d'humidité</b>	<b>PROC15</b>
-------------	-------------------------------------------------------	---------------

#### 6.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 6.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos (ERC9b)

#### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Quantité journalière par site	: 0,005 kg 10 %
-------------------------------	--------------------

#### Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de SEEU	: Station d'épuration STP municipale
Traitement des boues de SEEU	: Épandage de la boue de décantation sur les sols
Effluent de SEEU	: 2000 m <sup>3</sup> /d
efficacité (station de traitement des eaux usées)	: 96,51 %

#### Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets	: Voir point 13 de la fiche de données de sécurité.
------------------------	-----------------------------------------------------

#### Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface réceptrices	: 18000 m <sup>3</sup> /d
---------------------------------------	---------------------------



## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:

140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

### 6.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: solide Empoussièrément: Faible
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Durée de l'activité < 15 min
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 90 %	
Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur.
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation par heure	: 3
<b>Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas</b>	
Système simple de gestion de la protection du travail	

### 6.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 6.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos (ERC9b)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,0000004 mg/l (EUSES)	< 0,01
Eau de mer	< 0,0000001 mg/l (EUSES)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Sédiment marin	(Autre prise en compte (outil non standard))	





## Carbure de calcium

Version 4.12 / FR

Date de révision: 25.03.2020

spécification: 132885

N° du matériau:  
140001596

Date de la première version publiée:

30.08.2010

Date d'impression: 10.09.2021

Station d'épuration des eaux usées	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Sol agricole	(Autre prise en compte (outil non standard))	
Homme via environnement - Oral	(Autre prise en compte (outil non standard))	

### 6.3.2. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	Local	Long-terme	0,01 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
par inhalation	Local	Court-terme	0,4 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,1
cutanée	Local	Long-terme	(Approche qualitative)	
cutanée	Local	Court-terme	(Approche qualitative)	

### 6.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

In addition to the displayed PROC all PROC could be regarded as safe uses that could be deduced from "PROC Inclusion Hierarchy" (CEF)

En cas de besoin, une augmentation des tonnages d'utilisation peut être atteinte en adaptant les conditions d'utilisation aux conditions locales (Scaling).

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Si l'étalonnage (scaling) révèle une situation d'utilisation non sûre (à savoir RCR supérieurs à 1), des MGR supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique propre au site sont requises.